

Rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2012

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	32 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	32 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	32 001 M €
Autres	0 M €
	32 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	20 969 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	11 032 M €
	32 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 812 M €	8 985 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	5 157 M €	2 047 M €
	20 969 M €	11 032 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	1 M €	72	0 M €	0
1994	3 M €	237	0 M €	2
1995	6 M €	532	0 M €	5
1996	21 M €	1 800	0 M €	27
1997	40 M €	2 465	1 M €	48
1998	78 M €	4 265	2 M €	207
1999	184 M €	6 828	10 M €	498
2000	206 M €	6 088	6 M €	290
2001	238 M €	5 852	17 M €	550
2002	405 M €	8 157	49 M €	1 373
2003	854 M €	14 141	190 M €	4 202
2004	1 614 M €	21 551	575 M €	9 866
2005	2 962 M €	33 252	1 179 M €	15 874
2006	3 917 M €	40 917	1 836 M €	20 762
2007	3 355 M €	35 774	1 737 M €	18 475
2008	1 596 M €	19 327	867 M €	10 231
2009	1 662 M €	17 638	1 104 M €	12 368
2010	2 355 M €	23 396	2 240 M €	23 979
2011	1 191 M €	12 069	1 005 M €	11 332
2012	281 M €	2 852	214 M €	2 352
	20 969 M €	257 213	11 032 M €	132 441

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	2 M €	513	1 M €	249
1	40 M €	6 034	23 M €	2 626
2	114 M €	9 171	73 M €	4 351
3	172 M €	9 091	118 M €	4 687
4	243 M €	8 689	187 M €	5 403
5	318 M €	8 973	259 M €	6 254
6	443 M €	10 127	326 M €	6 678
7	637 M €	12 091	435 M €	7 792
8	796 M €	12 938	530 M €	8 560
9	822 M €	12 443	561 M €	8 086
10	853 M €	11 966	529 M €	6 940
11	938 M €	12 690	472 M €	5 835
12	1 227 M €	15 319	670 M €	7 642
13	1 432 M €	16 413	849 M €	8 980
14	1 333 M €	14 086	777 M €	7 678
15	1 124 M €	11 143	568 M €	5 083
16	834 M €	8 501	366 M €	3 220
17	996 M €	9 261	487 M €	3 917
18	1 474 M €	12 677	696 M €	5 596
19	1 665 M €	13 680	760 M €	5 948
20	1 196 M €	9 592	562 M €	4 250
21	670 M €	5 459	298 M €	2 264
22	785 M €	6 018	411 M €	2 955
23	889 M €	6 451	465 M €	3 246
24	758 M €	5 480	248 M €	1 750
25	641 M €	4 511	195 M €	1 331
26	247 M €	1 760	72 M €	507
27	152 M €	1 034	42 M €	290
28	97 M €	628	38 M €	230
29	64 M €	429	14 M €	91
30	7 M €	45	0 M €	2
	20 969 M €	257 213	11 032 M €	132 441

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et est noté AA par Standard & Poor's et Aa2 par Moody's. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 515-7-2 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 31 décembre 2012 les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 1 953 734 Euros
- Dépôts à termes des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 340 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis à 32 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du quatrième trimestre 2012, le taux de remboursements anticipés calculés sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 5,18% (taux annualisé).

VI- Risque de taux

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas l'exposer à un risque de taux.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission obligent Crédit Mutuel – CIC Home Loan SFH à conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux sur les actifs et passifs.

- L'ensemble des créances clientèle (à taux fixe ou à taux révisable) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », sont également swappées contre Euribor 1 mois.

La contrepartie des swaps est actuellement la BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A-1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1+ (court terme) / A+ (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A1 (court terme) par Standard & Poor's, P1 (court terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions et les actifs conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings, mais ce risque est limité car les actifs et passifs ont été indexés sur Euribor 1 mois.

Au 31 décembre 2012, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 27 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

Cette sensibilité qui ressort en forte hausse par rapport au trimestre précédent est induite par l'augmentation des fonds propres.

VII- Couverture du besoin de liquidité

Au 31 décembre 2012, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dûs au titre des émissions sont couverts par les prêts miroirs avec la BFCM
- Emprunts subordonnés : le besoin net de liquidité dû aux emprunts subordonnés s'élève à 389 783 euros.
- Intérêts à recevoir par la SFH au titre des placements des fonds propres : 241 893 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.